



ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2024-06

Objet : Arrêté de Défense extérieure contre l'incendie

Le maire de la commune de La Balme de Sillingy,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L2213-1, L 2213-2, L2213-32

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R. 2225-1, R. 2225-2, R. 2225-3, R. 2225-4, R. 2225-5 ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-0009 du 23 février 2017 portant règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie ;

CONSIDERANT que La défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I.) désigne l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer l'alimentation en eau des engins ou matériels de lutte contre l'incendie, par l'intermédiaire de points d'eau incendie (P.E.I.) identifiés à cette fin.

CONSIDERANT que le présent arrêté a pour objectif de procéder à l'identification des risques à prendre à compte, d'inventorier les P.E.I. et de fixer leurs modalités de contrôle. Cette liste intègre les points d'eau privés qui font l'objet d'une convention pour leur utilisation publique.

ARRÊTE

Article 1 :

La liste des points d'eau incendie qui participent à la défense extérieure contre l'incendie publique est annexée au présent arrêté.

Le présent arrêté fixe pour chaque point d'eau incendie les caractéristiques suivantes :

- Son numéro d'identification fourni par le SDIS74 ;
- Son numéro de référence attribué par le service de défense extérieure contre l'incendie ;
- Sa localisation sous forme de coordonnées géographiques (Lambert 93) et son adresse ;
- Son statut (public ou privé) ;
- Sa participation à la DECI publique (Oui ou Non) ;
- Son type (PI150, PI100, PI65, BI100, réservoir de xxx m3, ...) ;
- Ses performances attendues au regard du risque qu'il défend (valeur de référence) ;
- Le cas échéant, des caractéristiques techniques particulières, comme par exemple, la

manœuvre de vannes au niveau des réserves incendie des châteaux d'eau.

Article 2 :

La création d'un point d'eau incendie et/ou la modification d'une des caractéristiques mentionnées à l'article 1 font systématiquement l'objet d'un procès-verbal de réception dont le modèle est disponible à partir du site Internet du SDIS de la Haute-Savoie.

Ce procès-verbal est conservé par le service de défense extérieure contre l'incendie. Une copie est transmise au SDIS de la Haute-Savoie qui est chargé de la mise à jour de la base de données départementale des points d'eau incendie ainsi qu'à l'autorité de police.

La suppression d'un point d'eau incendie fait l'objet d'une information obligatoire du SDIS de la Haute-Savoie pour assurer la mise à jour de la base de données départementale des points d'eau incendie ainsi que de l'autorité de police.

Article 3 :

L'aménagement, l'entretien et la maintenance des points d'eau incendie publics sont à la charge du service de défense extérieure contre l'incendie.

Ce service a la charge de procéder ou faire procéder aux contrôles techniques périodiques des points d'eau incendie publics ainsi que ceux qui font l'objet d'une convention avec des propriétaires privés.

Ces contrôles sont réalisés en complémentarité avec les reconnaissances opérationnelles assurées par le SDIS de la Haute-Savoie, à sa charge.

Les opérations de maintenance, d'entretien et de contrôle technique des points d'eau incendie privés qui ne participent pas à la défense extérieure contre l'incendie publique, sont réalisées par leur(s) propriétaire(s), à leur charge, dans les conditions fixées par le règlement départemental susvisé.

Le service de DECI centralise les résultats des contrôles techniques de l'ensemble des points d'eau incendie publics et privés du territoire. Ces résultats sont transmis annuellement, avant le 31 décembre de l'année en cours, au SDIS de la Haute-Savoie dans les conditions fixées par le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Article 4 :

Le SDIS de la Haute-Savoie est informé, dès connaissance, de l'indisponibilité permanente ou temporaire des points d'eau incendie.

Cette indisponibilité peut être programmée dans le cadre d'actions de maintenance de points d'eau incendie ou du réseau d'alimentation en eau potable par exemple, ou inopinée en cas de défaillance accidentelle.

Dans tous les cas, l'information est transmise au SDIS de la Haute-Savoie, par voie électronique, à l'adresse popp@sdis74.fr et au chef de centre de Secours.

Cette information comporte :

- La liste des points d'eau incendie indisponibles, avec pour chaque PEI l'identification par le numéro SDIS ;
- La date de début d'indisponibilité ;
- Le motif d'indisponibilité ;
- La date de remise en fonction prévisible.
- Une information, adressée à la même adresse électronique, signale la remise en disponibilité des points d'eau incendie.

Article 5 :

(Paragraphe 2.2.3 du RDDECI)

Les secteurs isolés, ou la mise en place de PEI n'est pas possible, seront concernés par l'obligation de mise en œuvre de moyens d'autoprotectons en vue d'assurer une défense minimale contre l'incendie.

Article 6 :

(Paragraphe 4.5 du RDDECI)

Ponctuellement, et sous réserve d'accord préalable de la commune, les PEI pourront être utilisés pour autres que ceux des missions de lutte contre l'incendie. La Communautés de Communes Fier et Ussets (CCFU) devra être informé, par demande du pétitionnaire, 8 jours avant l'événement, afin qu'un compteur provisoire dédié soit installé à cet effet.

Article 7 :

Le présent arrêté est mis à jour sur l'initiative du Maire, en tant qu'autorité de Police, lorsque l'évolution des règles qui l'encadrent le justifie.

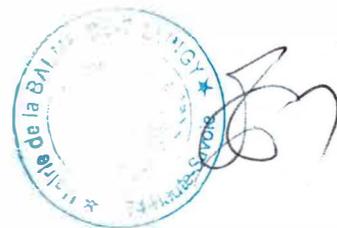
L'annexe relative à la liste des points d'eau incendie est actualisée par l'autorité de police sur l'initiative du service de défense extérieure contre l'incendie en cas de modification de la DECI (création, modification ou suppression de PEI), eu au moins une fois par an en cas de modifications.

Article 8 :

Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux de la commune de la Balme de Sillingy, ainsi que les Services placés sous son autorité sont chargés de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Préfet de la Haute Savoie,
Monsieur le Président de la Communauté de Commune Fier et Ussets,
Monsieur le Commandant du CSP d'EPAGNY,
Monsieur le Chef de Corps du CPI de Sillingy,

Le Maire,
Séverine MUGNIER



Arrêté du maire certifié exécutoire compte tenu

De sa réception en préfecture le 26/11/2024

De sa publication le 26/11/2024

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Liste des PEI de la commune de La balme de Sillingy

ID SDIS	NUMERO	TYPE	X (L93)	Y (L93)	ADRESSE	COMPLEMENT ADRESSE	STATUT	VALEUR DE REFERENCE
80694	1	PIN 100	935459	6544379	RUE DES ECUREUILS	Angle rue des Garennes	Public	60
67661	2	PIN 100	935493	6544471	RUE DES ECUREUILS		Public	60
74450	3	PIN 100	935518	6544643	ROUTE DE CHOISY		Public	120
67662	4	PIN 100	935395	6544696	ROUTE DE PARIS		Public	120
74449	5	PIN 100	935429	6544749	IMPASSE DU MONTAGNON	Entrée de la résidence "Le Montagnon"	Public	120
67663	6	PIN 100	935605	6544866	ROUTE DE CHOISY		Public	60
67905	7	PIN 100	936606	6546152	ROUTE DE LA VALLAZ		Public	60
67906	8	PIN 100	935765	6545082	ROUTE DE CHOISY	Entrée chemin du Ruisseau	Public	60
67907	9	PIN 100	936113	6545295	ROUTE DE CHOISY	Face ancienne fruitière	Public	60
83042	10	PIN 100	936376	6545527	ROUTE DES VERNES		Public	60
74043	11	PIN 100	936471	6545572	CHEMIN DES ROSAYS	Entrée atelier communal du "Bois Joli"	Public	60
66669	12	PIN 100	936516	6545336	ROUTE DES VERNES	Au niveau du réservoir	Public	60
66670	13	PIN 100	936281	6545679	ROUTE DE CHOISY		Public	60
74042	14	PIN 100	936631	6545901	ROUTE DE BOVAGNE		Public	30
66671	15	PIN 100	936336	6546147	ROUTE DE BOVAGNE	Chemin de la Vallaz	Public	60
66672	16	PIN 100	936258	6546166	ROUTE DE BOVAGNE		Public	60
79965	17	PIN 100	934741	6546313	IMPASSE DU PHARE	Société SVU véhicules utilitaires	Public	60
74041	18	PIN 100	936476	6545993	ROUTE DE BOVAGNE	Face au n°35	Public	60
66673	19	PIN 100	936093	6546195	ROUTE DE SASSEROT	Vincy	Public	60
74039	20	PIN 100	935993	6546487	ROUTE DE SASSEROT	Vincy	Public	60
66674	21	PIN 100	935847	6547168	CHEMIN DE VALLIERES		Public	60
74040	22	PIN 100	936090	6546523	IMPASSE LE PLEIN SOLEIL	Vincy	Public	60



83314	23	PIN 100	936167	6546010	ROUTE DU JULLIARD	Ecole de Vincy	Public	60
74035	24	PIN 100	936110	6545549	ROUTE DES CHAMOIS	Ateliers Maisons Giraud - Vincy	Public	60
6282195	25	PIN 100	936185	6545570	ROUTE DES CHAMOIS	Dans le rond-point	Public	60
66675	26	PIN 100	935927	6545542	IMPASSE LES GENTIANES	Lot les gentianes - Vincy	Public	60
74997	27	PIN 100	935804	6545533	ROUTE DE DALMAZ	Dalmaz face à la ferme	Public	60
66676	28	PIN 100	935532	6545399	IMPASSE LE CRISMARTE	Route de la vie Borgne	Public	60
66677	29	PIN 100	935347	6545537	ROUTE DE LA CATIE	Angle allée des Aubépines	Public	60
66678	30	PIN 100	935280	6545627	ROUTE DE LA CATIE		Public	60
66679	31	PIN 100	935195	6545566	IMPASSE LES FERMETTES		Public	30
66680	32	PIN 100	935121	6545624	IMPASSE LES FERMETTES		Public	60
82407	33	PIN 65	935181	6545695	IMPASSE LE CRET DES BERGES		Public	60
66681	34	PIN 100	935127	6545905	ROUTE DE LA CATIE	En face accès lot les Erables - Dalmaz	Public	60
66682	35	PIN 100	935005	6545946	IMPASSE LES ERABLES		Public	30
74995	36	PIN 100	935045	6546094	CLOS BELLEVUE	Entrée du lotissement	Public	60
66683	37	PIN 100	934900	6546458	ROUTE DE LOMPRAZ	Angle chemin de la caille	Public	60
66684	38	PIN 100	934772	6546589	ROUTE DE LOMPRAZ	Au croisement avec le chemin de Chamfleury	Public	120
74354	39	PIN 100	934472	6547258	CHEMIN DE MONDRAGON		Public	60
66685	40	PIN 100	934993	6545249	ROUTE DE PARIS	RD 1508 - les berges du lac	Public	30
74996	41	PIN 100	935020	6545536	ALLEE DES RIVES		Public	120
66687	42	PIN 100	935415	6544495	RUE OCTAVE PUTHOD	Face hôtel les rochers	Public	120
66688	43	PIN 100	935357	6544300	ROUTE DE PARIS	Face gendarmerie	Public	60
74353	44	PIN 100	937195	6546092	ROUTE DE BOVAGNE	après la ferme Genoud	Public	60
83315	45	PIN 100	936603	6546766	ROUTE DU CHENE	devant chez Favre-d'Anne	Public	60
127557	46	PIN 100	935019	6546314	CHEMIN APOLLINAIRE		Public	60
6281382	47	PIN 100	935015	6546116	ROUTE DE LA CATIE	ANGLE RUE A FOURNIER	Public	60
6281381	48	PIN 100	935069	6546008	CHEMIN SAINT-EXUPERY	ANGLE RTE DE LA CATIE	Public	60
76886	49	PIN 100	935568	6544547	RUE DES EPERVIERES	Face au n°15	Public	60

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le



ID : 074-217400266-20241119-ARR_ST_2024_06-AR

83457	50	PIN 100	935658	6544491	RUE DES EPERVIERES	Face au n°38	Public	60
6282212	51	PIN 100	935612	6544639	CHEMIN DE LA MONTAGNE		Public	120
122845	52	PIN 100	935578	6544728	ROUTE DE CHOISY	Face au n°21	Public	120
122846	53	PIN 100	935618	6544842	PARC DE LA MANDALLAZ	entrée de n°1 à 12	Public	136
76887	54	PIN 100	935683	6544964	CHEMIN DU MOULIN	Face au n°5	Public	60
74994	55	PIN 100	935044	6546584	CHEMIN DE LA CAILLE	Dans le Camping	Public	60
122481	56	PIN 100	934904	6545034	CHEMIN DU LAC	Halle des Sports (chaufferie)	Public	60
122482	57	PIN 100	934923	6544990	CHEMIN DU LAC	Halles des Sports (chemin d'accès)	Public	60
6282679	58	PIN 100	936278	6546056	IMPASSE ELEA	INTERIEUR RESIDENCE VILLA ELLEA	Privé	60
6282678	59	PIN 100	934801	6546229	ROUTE DES COTES	PAE DE LOMPRAZ- station service leclerc	Public	60
82408	60	PIN 100	936014	6545662	CLOS DES TOURNESOLS		Public	60
74999	61	PIN 100	936045	6545801	ROUTE DU JULLIARD		Public	60
6282196	62	PIN 100	936199	6545744	RUE DES CHAMOIS		Public	60
6282906	77	PIN 100	935590	6545142	ALLEE VERT VILLAGE	Lot. le Vert Village	Public	60
6282681	78	PIN 100	935650	6545261	RESIDENCE LA COLLINE		Public	60
6282680	79	PIN 100	935843	6545211	ROUTE DE DALMAZ		Public	60
74998	80	PIN 100	935893	6545397	ALLEE LA MANDRENA		Public	60
82872	81	PIN 100	936016	6545345	CHEMIN DE LA FRUITIERE	face 27	Public	60
76813	82	PIN 100	936205	6545449	CHEMIN DE LA FRUITIERE	face 7	Public	30
74036	83	PIN 100	936238	6545350	ROUTE DE LESVAUX	Face au n°20	Public	60
74037	84	PIN 100	936249	6545203	ROUTE DE LESVAUX		Public	60
76888	94	PIN 100	935307	6544604	RUE COLLE UMBERTO	(face Espace 2000)	Public	120
122484	95	PIN 100	935330	6544691	RUE COLLE UMBERTO		Public	60
6281380	96	PIN 100	935237	6544737	ROUTE D'AVULLY	entrée parking Magasin Casino	Public	120
122480	97	PIN 100	933317	6545106	ROUTE DES DEVINS	Rte des Devins / Rte de la Bonasse	Public	60
76885	98	PIN 100	933167	6544843	CHEMIN DE LA COMBE	entrée lotissement LA FENASSE	Public	60
74669	99	PIN 100	934228	6545269	ROUTE DE LA PLAINE	angle imp des néfliers	Public	60

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le



ID : 074-217400266-20241119-ARR_ST_2024_06-AR

6281383	100	PIN 100	934021	6545049	ROUTE DE LA PLAINE		Public	60
82314	101	PIN 100	933811	6544931	IMPASSE LE PIC VERT	entrée lostissement	Public	60
74096	102	PIN 100	935173	6544396	ROUTE DE VIVELLE		Public	60
66689	103	PIN 100	935180	6544617	ROUTE DE VIVELLE	Cité Mandallaz - immeuble Les Muguets	Public	120
81714	104	PIN 100	935098	6544612	ROUTE DE VIVELLE	Cité Mandallaz - derrière immeuble Les Sittelles	Public	60
66690	105	PIN 100	934835	6544751	ALLEE LES FRAISES SAUVAGES	sur le haut du lotissement	Public	30
66691	106	PIN 65	934877	6544642	ALLEE DU TOINE	entrée impasse (en bas)	Public	45
74448	107	PIN 100	934325	6544885	ROUTE DES CHAMPS		Public	60
74667	108	PIN 100	934436	6545428	ROUTE DE LA BATHIE		Public	112
74671	109	PIN 100	934501	6545545	ROUTE DE LA BATHIE	Face au n°47	Public	120
66693	110	PIN 100	933974	6544962	ROUTE DES VIEUX ROTETS	au croisement avec Rte d'Avully devant l'abri bus	Public	60
83458	111	PIN 100	933498	6545098	CHEMIN DU PLATANE	La Bonasse	Public	60
66935	112	PIN 100	933364	6545349	IMPASSE LES PRES RIANTS	Rte des Morzies	Public	60
66936	113	PIN 100	933040	6545572	IMPASSE DES BLES	La Chair	Public	60
67007	114	PIN 100	933260	6545494	ROUTE DES MORZIES		Public	60
74097	115	PIN 100	933260	6544961	ROUTE DES DEVINS	Les Devins - devant la ferme Bulloz	Public	60
67009	116	PIN 100	933467	6545324	ROUTE DE LA BONASSE		Public	60
67010	117	PIN 100	933799	6545448	ROUTE DES CARASSES	Marachon	Public	60
82347	118	PIN 100	934430	6545780	ROUTE DES CARASSES	devant entrepôt BTP	Public	60
74672	119	PIN 100	934607	6545914	IMPASSE DE LA PIERRE A FEU	Z.I les Grandes Vignes	Public	60
6281387	120	PIN 100	933108	6545619	IMPASSE DE LACHAIR	ENTREE NOUVEAU LOTISSEMENT IMP DE LACHAIR	Public	60
74915	121	PIN 100	934712	6545884	IMPASSE CRICKET	Z.I les Grandes Vignes (à coté du poste EDF)	Public	60
67013	123	PIN 100	933110	6546141	IMPASSE DE LA PIERRE A FEU	Z.I les Grandes Vignes	Public	60
67012	124	PIN 100	934672	6546018	IMPASSE DE LA PIERRE A FEU	Z.I les grandes Vignes	Public	60
82397	125	PIN100	934627	6546039	IMPASSE DE LA PIERRE A FEU	Z.I les grandes Vignes	Public	60
76883	126	PIN 100	934505	6546340	CHEMIN DES VIGNES	Face Eiffage	Public	60

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le



ID : 074-217400266-20241119-ARR_ST_2024_06-AR

74993	127	PIN 100	934570	6546208	CHEMIN DES VIGNES	Près de DECOUP-BETON	Public	60
6281386	128	PIN 100	933564	6545432	ROUTE DE LA BONASSE		Public	60
67008	129	PIN 100	933680	6545512	ROUTE DES CARASSES	(Intersection chemin de marsay	Public	60
6281384	130	PIN 100	933909	6545728	CHEMIN DE MARSAY		Public	60
6281385	131	PIN 100	933828	6546102	CHEMIN DE MARSAY	AU BOUT DU CHEMIN	Public	60
82346	132	PIN 100	933854	6545345	CHEMIN DES MOZETS	Face au n°3	Public	30
74038	017B	PIN 100	936345	6546328	IMPASSE SOUS LES VIGNES	Lieu-dit VINCY	Public	60
83313	023B	PIN 100	936093	6545675	IMPASSE DES JONCQUILLES	entrée lotissement les ancolies	Public	60
76884	039B	PIN 100	934618	6546782	CHEMIN DE MONDRAGON	le long du lac domaine tornet	Public	60
66692	106B	PIN 100	934712	6544744	IMPASSE DU BOSQUET	a l'entrée du lotissement du Bosquet	Public	60
74100	110B	PIN 100	933554	6545002	IMPASSE LES TREMBLES		Public	60
74670	116bis	PIN 100	933522	6545376	ROUTE DE LA BONASSE	Entée accès lotissement LA TRESORIERE	Public	60